

## « Les chemins de la création »

### Première rencontre professionnelle sur l'écriture du cinéma d'animation à l'Abbaye de Fontevraud

Les 5 et 6 octobre 2012

#### **ATELIER 2 : ÉCRIRE UN PROJET D'ANIMATION**

##### **Intervenants :**

Alice Delalande, chargée de mission du Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle fiction et animation au CNC

Ron Dyens, producteur (Sacrebleu production)

Pierre-Luc Granjon, réalisateur (*La grosse bête, L'hiver de Léon...*)

Pascale Faure, responsable des programmes courts à Canal+

Edouard Mauriat, producteur (Mille et Une Productions)

Eric Réginaud, chef de studio (Ciclic-région Centre)

**Modératrice :** Marie-Anne Fontenier, directrice du groupe Supinfocom, Valenciennes

**Compte rendu :** Valérie Ganne

**Marie-Anne Fontenier** ouvre le débat en précisant qu'elle souhaite avant tout que cet atelier soit interactif : « Les étudiants de l'Emca et les résidents de l'Abbaye présents dans cette salle sont bien évidemment invités à participer. A cette table sont représentés les auteurs, les réalisateurs, les producteurs qui vous accompagnent dans vos projets; mais également les diffuseurs, les structures d'accueil et d'aides comme la région Centre et le CNC. N'hésitez donc pas à demander la parole. » La modératrice se présente ensuite : « J'ai créé l'école Supinfocom à Valenciennes, puis à Arles : j'ai quasiment vécu 24 ans avec les étudiants que je connais et apprécie... Nous leur donnons l'opportunité de réaliser leur premier film, mais ils ont d'autres projets dans leurs cartons et ont besoin de savoir comment les faire naître. J'ai aussi la grande chance de participer à des commissions, ici pour la sélection des artistes en résidence à l'Abbaye, mais également pour le soutien à l'animation en région Centre. Ce qui nous anime tous au final, c'est le désir que des films en germe puissent se réaliser, nous avons envie de nous projeter dans des univers à partager. Enfin, pour revenir au sujet même de nos échanges d'aujourd'hui, je souhaiterais citer un jeune artiste canadien d'animation actuellement en résidence ici, Nicolas

Brault. Il résume avec pertinence ce qu'est pour lui l'écriture : *une étape fragile, le moment où l'on s'emploie à faire sens avec les images et les mots qui nous habitent*. Je trouve que c'est tout à fait parlant et c'est une très bonne introduction à nos échanges. »

**Alice Delalande** se présente à son tour : « Je suis responsable du fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle (FAIA), un des dispositifs les plus récents du CNC puisqu'il a été créé fin 2005. Ce fonds de soutien est d'abord né pour des raisons politiques et sectorielles liées au genre de la fiction : celle-ci arrivait à la fin du cycle de domination sans partage des séries récurrentes (type *Julie Lescaut*, *Navarro*), qui ne faisaient plus recette et était confrontée à la nécessité de se renouveler. Le marché n'innovant pas naturellement, les pouvoirs publics ont décidé de mettre en place un fonds qui viendrait financer ce travail de recherche et de développement, via des aides à l'écriture et au développement destinées aux auteurs et aux producteurs. A l'origine, le FAIA ne soutient donc que des œuvres destinées à la télévision et permet de donner davantage de liberté et de temps aux auteurs en amont de la création d'un projet. Il s'intitule fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle car son but est d'aider à trouver de nouveaux modèles adaptés au média télévisé, non pas au sens technique de l'innovation mais au sens artistique du terme. Dès la mise en place de ce dispositif, le CNC a souhaité l'étendre aux genres du documentaire et de l'animation. En ce qui concerne l'animation, les programmes aidés par le CNC sont majoritairement des séries de tous formats ou des unitaires pour la télévision dits « spéciaux » (en 26' ou 52'). Cependant, suite à la demande du secteur et notamment du collectif des producteurs de court métrage d'animation, nous avons ouvert le FAIA aux courts métrages de plus de 8 minutes, uniquement dans le genre de l'animation. C'est un format que nous aidons pour l'instant à la marge, mais je constate que nous recevons de plus en plus de projets de courts métrages. Le FAIA a vocation à intervenir très en amont du processus de création : je rencontre donc le plus souvent des auteurs sans producteur. Puis ils reviennent avec un producteur et nous accompagnons ainsi les projets vers le marché afin qu'ils soient les mieux armés pour se concrétiser. »

### **Du dossier à la note d'intention**

« Votre dossier doit d'abord contenir une promesse même si votre projet n'est pas encore totalement écrit, résume **Alice Delalande**. Il s'agit d'expliquer succinctement ce que sera votre film, quels moyens vous voulez mettre en œuvre pour le faire exister et de donner quelques premiers éléments concrets permettant d'apprécier son contenu. Je me garderai bien de donner une recette unique car elles sont multiples : un projet peut ne

pas être écrit totalement, proposer seulement une idée formalisée sur des mots et des images, avoir plusieurs auteurs différents... Ce qui est essentiel en animation, c'est qu'il y ait un équilibre entre la partie texte, narrative ou pas ; et l'image, mise en scène (story-board) ou pas : leur adéquation est essentielle pour apprécier la cohérence d'un projet»

Le réalisateur **Pierre-Luc Granjon** a été résident à l'Abbaye de Fontevraud et fait partie maintenant du comité de sélection des artistes en Résidence. « Lorsque l'on passe de l'autre côté de la barrière, on apprend énormément de choses sur la façon de monter un dossier. Tout d'abord, il faut des images, c'est la base : j'essaie d'en proposer beaucoup quand je prépare une demande. J'aime aussi quand le dossier est aéré. Mais le plus important c'est de parvenir à faire ressentir au lecteur le désir du réalisateur de faire son film. Peu importe la technique, que le film soit narratif ou expérimental, l'important c'est cette envie. »

« Est-ce que le fait de devoir travailler pour déposer un dossier de demande de subvention te fait avancer dans ton processus d'écriture ? » lui demande **Marie-Anne Fontenier**. « Mes films sont très narratifs, répond **Pierre-Luc Granjon**, mais je sais rarement pourquoi j'écris une histoire. Devoir réaliser un dossier me force à écrire une note d'intention qui me permet de m'expliquer. Je réalisais mes premiers courts métrages directement en story-board, sans scénario écrit. Or il faut un scénario dans un dossier. Devoir écrire cette note d'intention me permet aussi de réfléchir sur le pourquoi de mon film. Je m'interroge sur mon propre travail, et c'est plutôt agréable. »

**Ron Dyens** qui est producteur à Sacrebleu, souligne la solitude de l'auteur : « En animation, contrairement à la fiction live, le réalisateur a beaucoup - souvent trop - de casquettes : il est scénariste, réalisateur, chef opérateur et enfin également monteur puisqu'il dirige le story-board et l'animatic. Son producteur doit l'aider à partager son film, à faire le lien avec le public. Il s'agit de rendre intelligible ce que veut faire l'auteur sans le dénaturer. Quand je reçois un projet, ce qui me convainc c'est la personnalité de l'auteur qui transparait à travers le texte et les images. C'est une position compliquée pour nous deux, mais ce rôle de passeur du producteur est très important. Car nous sommes aussi un filtre vis-à-vis des télévisions, des régions, des festivals. Chaque année 650 films courts ont leur visa, il est vraiment très difficile de sortir du lot. »

« Comment accompagnez-vous les réalisateurs ? lui demande **Marie-Anne Fontenier**. Pourriez-vous nous donner quelques exemples ? »

« Ce n'est pas un mariage, précise **Ron Dyens**, plutôt un chemin commun. Au fur et à mesure du temps passé, la confiance mutuelle grandit. Il est plus simple de pouvoir travailler avec un réalisateur d'animation qu'avec un réalisateur de live. Car en fiction en prises de vue réelles, tout est condensé dans le temps. L'énergie est très forte sur ce moment relativement court qu'est le tournage. En animation, on peut se remettre en question plus facilement, on a davantage de temps, moins de pression. Je vais prendre l'exemple de « Madagascar, carnet de voyage » de Bastien Dubois. Je produisais le film d'un ancien élève de l'école Emile Cohl, sur lequel travaillait une stagiaire malgache. Un ami à elle partait à Madagascar réaliser un film sous forme de journal animé. Sans rien savoir, sans même connaître ce réalisateur, j'ai voulu le produire. J'ai rencontré Bastien avant son départ, il a été assez prudent avec moi, mais n'a pas fermé sa porte. Pendant son voyage, nous avons échangé à distance par internet. Je trouvais le travail qu'il m'envoyait magnifique mais je ne parvenais pas à vendre le projet. Tout le monde reconnaissait la beauté des dessins et son talent, mais me répétait que ça manquait d'histoire. Et c'était vrai ! Pendant toute la fabrication du film, nous cherchions l'histoire pendant que je me battais pour trouver son financement. Et soudain s'est créé une alchimie : le voyage de Bastien est devenu l'histoire, on a été transportés. Je m'étais trompé, il n'y avait pas besoin d'histoire au sens classique du terme, et le succès du film ensuite l'a confirmé. Bastien Dubois avait créé quelque chose de nouveau et ça m'avait déstabilisé. Chaque cas de figure est donc très différent, car au final tout dépend des réalisateurs. »

**Pascale Faure** préachète des courts métrages pour la programmation de Canal+, et participe à la sélection du concours de projets du festival d'Annecy. « Je tiens à aller à la rencontre des étudiants, par exemple à l'école de la Poudrière, souvent avec Hélène Vayssières d'Arte. Echanger avec les élèves avant qu'ils n'écrivent leurs scénarios est primordial. En effet, bien souvent, quand on reçoit des dossiers d'animation, on ne comprend pas le scénario, on ne trouve pas ce que le réalisateur veut raconter (rires) ! En nous déplaçant pour les rencontrer à Valence, en leur posant des questions, nous les poussons dans leurs retranchements. Il n'est pas si facile de détecter et de repérer des projets : il y a les résidences de Folimage, de l'Abbaye, le concours international de projets d'Annecy... Et lorsque ce sont des projets sans producteurs, ça n'est pas facile à assumer pour le diffuseur : nous manquons de temps et de disponibilité pour faire ce travail d'accompagnement qui demande beaucoup d'investissement. Les projets nous arrivent de façon classique pour les courts métrages en images réelles, alors qu'en animation, ils peuvent prendre toutes les formes. Les dossiers les plus compliqués sont ceux de l'animation. Il y a trois ans, nous avons créé le laboratoire d'images avec des écoles comme Supinfocom ou

l'Emca. Nous avons alors travaillé avec des artistes illustrateurs qui n'avaient jamais fait d'animation et la configuration était compliquée. Souvent les films n'avaient simplement pas de scénario. C'était un véritable exercice pour nous de comprendre ces projets et de déterminer à quelle étape ils en étaient. Mais c'est très utile. »

**Marie-Anne Fontenier** demande alors aux étudiants présents dans la salle qui aspirent à être réalisateurs quelles sont leurs attentes.

**Thomas Champion**, étudiant à l'Emca détaille son cursus : « En deuxième et troisième année, nous travaillons à la réalisation de petits films, avec des intervenants comme Serge Elissade. Les intervenants nous aident à créer nos dossiers à destination du CNC et des producteurs. Nous suivons différents ateliers, en groupe ou en solitaire, pour choisir la technique, la manière de réaliser notre film avec un petit budget de l'Encam. Nous avons l'aide d'un intervenant et un an devant nous, ce qui est très confortable. Notre liberté créative est vraiment respectée, mais pourtant, cela reste difficile de créer quelque chose d'original. »

« Je faisais partie du jury de fin d'études de l'Emca l'année dernière, raconte **Marie-Anne Fontenier** et j'ai pu apprécier la diversité des dossiers proposés, que j'ai retrouvés ensuite dans diverses commissions. Prenons l'exemple de Cerise Lopez et Agnès Patron, en résidence à Fontevraud depuis quelques jours. Elles avaient présenté leur projet une première fois, ont été refusées, puis sont revenues après avoir eu un retour des avis de la commission. Ces retours leur ont sans doute permis de franchir une étape pour être sélectionnées la seconde fois. Comme elles sont présentes dans cette salle, j'aimerais leur demander comment elles ont tiré parti des conseils de la commission ? »

**Agnès Patron** répond alors pour le duo : « Nous venons toutes deux des Arts Décoratifs, une école qui nous incite vraiment à expérimenter. Le dossier envoyé à l'Abbaye de Fontevraud était un ballon d'essai, même si nous avons essayé de le faire au mieux. Les retours que nous avons reçus soulignaient que nous avions été un peu expéditives, qu'il fallait présenter mieux les choses, creuser l'origine très personnelle du projet, notre histoire commune à toutes les deux. Nous avons alors tenu compte de ces remarques pour réaliser un second dossier. Par exemple, nous avons choisi de citer des extraits d'un conte d'Howard Norman qui nous permettait d'exprimer des choses vécues ensemble au cours de notre voyage au nord du Canada. Nous avons aussi beaucoup dessiné sur le thème évidemment. »

« Nous pourrions maintenant entendre les avis d'un responsable d'aides d'une région et d'un producteur » ajoute **Marie-Anne Fontenier**.

« La note d'intention est un élément très important, souligne **Eric Réginaud** de Ciclic, l'organisme de soutien au cinéma et à l'audiovisuel de la région Centre. Elle va amener le lecteur sur les motivations premières du réalisateur qu'on ne retrouve pas forcément dans son scénario. A Ciclic, où nous donnons des aides à la production d'animation, le fait d'avoir un producteur est un filtre pour les commissions, mais les réalisateurs peuvent bien sûr déposer leurs projets seuls. Nous recevons des demandes sans scénario, sans story-board, et dans ce cas la note d'intention donne réellement son visage au projet. »

**Cécile Noesser** de l'Afca lui demande alors si à Ciclic les réalisateurs viennent eux-mêmes présenter leurs projets face à la commission ?

« Beaucoup de dossiers rassemblent tout de suite les membres du jury, répond **Eric Réginaud**. Mais pour d'autres, la rencontre physique est vraiment importante pour préciser des détails qui ne transparaissent pas dans le projet. Le jury peut fantasmer sur un dossier, « se faire un film », projeter des choses qui n'y sont pas. C'est toujours intéressant de rencontrer les gens, et cela permet de savoir si le réalisateur et le producteur veulent faire le même film... (*rires*) »

Le producteur **Edouard Mauriat** (Mille et Une Productions) revient sur la fameuse note d'intention : « Elle fait peur à l'auteur, c'est souvent son cauchemar. Pourtant, dès que l'on sait à qui l'on s'adresse, tout va bien : on ne fait pas le même dossier pour une région, pour le CNC, pour une chaîne ou un distributeur... La note d'intention doit être adaptée à son lecteur. Au CNC où j'ai siégé dans diverses commissions, on recherche la cohérence d'un projet, son originalité. Il s'agit pour l'auteur d'être le plus juste et le plus sincère possible sur ses intentions. C'est un exercice de vérité. Quand on lit 20 scénarios, on en trouve toujours au moins trois dans lesquels on sent une véritable nécessité de faire le film. Je ne suis pas producteur d'animation et pourtant je siége et je donne mon avis dans des commissions sur des projets d'animation. Rafaèle Garcia, responsable des aides sélectives au CNC, qui n'a pas pu venir à ces rencontres, m'a donné quelques chiffres pour le débat d'aujourd'hui, chiffres que je vais vous citer : de 2007 à 2011, les longs métrages d'animation représentaient 2% des projets déposés à l'avance sur recettes, mais ils ont été aidés avec un taux de sélectivité de 12% quand il est de 8% pour tous les genres confondus. Ce sont donc des projets qui ont tout autant, voire un peu plus de chances que les autres. »

**Valérie Schermann**, gérante de Prima Linea présente dans le public, intervient alors pour marquer son désaccord : « Je suis également lectrice au CNC pour l'avance sur recettes et je pense sincèrement que les films d'animation sont moins bien traités. Par exemple si plusieurs films

d'animation sont présentés dans une même commission, un seul peut être élu, pourquoi ? Peut-être que dans la commission suivante il n'y aura aucun film d'animation, donc encore plus de place pour la prise de vue réelle. Je ne suis pas partisane, puisque nous avons obtenu l'avance sur recettes pour nos films de Prima Linea. Mais un long métrage d'animation n'est pas jugé comme les autres au CNC, j'en suis persuadée. Il n'est d'ailleurs pas jugé non plus comme les autres par les chaînes. En revanche pour les courts métrages d'animation, il n'y a en effet pas de différence de traitement. »

**Edouard Mauriat** complète alors avec d'autres chiffres : « A l'aide au développement du CNC pour les sociétés de long métrage, les producteurs d'animation sont très bien soutenus. Entre 2007 et 2011 il y a eu au total 94 demandes d'aide au développement de producteurs de longs métrages d'animation pour 74 projets aidés : la réponse a donc été positive pour plus de 76 % des demandes. Que le film d'animation ne soit pas jugé comme les autres, cela ne me choque pas : quel que soit le film, chaque partenaire a une raison différente d'intervenir, les critères de choix sont différents, et c'est au producteur de fédérer ces partenaires. Le CNC, lui, met en avant la cohérence et l'originalité d'une proposition, et axe son choix sur le renouvellement des talents : l'avance sur recettes est là pour ça, les membres de la commission n'ont pas peur des formes originales, même déconnectées du marché. »

Le producteur **Ron Dyens** intervient à son tour : « Nous devrions aussi parler des lecteurs : beaucoup ne savent pas lire les dossiers d'animation, parce que ce sont des professionnels du live. De plus, les courts métrages d'animation sont parfois victimes d'ostracisme dans les festivals : ils sont montrés mais jamais primés. Ce n'est pas du dédain, mais il y a comme une impossibilité de considérer l'animation comme l'égale du *live*. Nos films sont achetés par des chaînes, mais pas au même prix. »

**Thomas Champion**, étudiant de l'Emca, revient sur son intervention précédente : « De mon côté, je suis certain qu'il nous faut savoir écrire quelque chose d'accessible à tout le monde. Ça n'est pas forcément la faute de celui qui lit le dossier mais aussi de celui qui l'envoie. »

## **Les commissions du CNC**

**Alice Delalande**, responsable du FAIA (fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle) au CNC, apporte des précisions sur cette question : « Nous avons mis en place une commission spéciale pour l'animation, composée de professionnels de ce domaine. Nous sommes aussi confrontés à la question de la diversité des écritures : il faut savoir sortir de nos connaissances

habituelles, de nos modes de pensée. En France on enseigne les belles lettres mais malheureusement trop peu la pratique de l'image. De fait, la lecture de l'image ne fait pas partie du langage commun et ce à une époque qui affirme paradoxalement la toute puissance de l'image, fixe ou animée. A tort peut-être, on pense qu'il est plus facile de se faire une idée sur un projet en lisant un scénario plutôt qu'un story-board. Mais les écritures visuelles passent parfois par des mécanismes différents. Ainsi, au fonds d'aide à l'innovation nous autorisons depuis peu les porteurs de projets à insérer un extrait de story-board ou un story-board complet pour ceux qui en ont un, si celui-ci est la meilleure manière de donner à voir la force du projet. Certains auteurs commencent par écrire en images avant d'écrire en mots et le fonds innovation intervenant très en amont de la création d'un projet, il est essentiel que cette matière soit recevable. Plus généralement, toutes les commissions du CNC, même lorsqu'elles ne sont pas spécialisées par genre, veillent à la présence de membres issus des différents métiers du cinéma, toutes techniques confondues. Je précise enfin qu'il ne faut pas hésiter à nous contacter pour avoir des conseils sur les dossiers avant leur dépôt, cela fait partie de notre travail. Il existe au CNC un bureau des auteurs, dirigé par Anne Tudoret, qui vous accueille et vous conseille pour vous permettre de mieux cibler l'aide qui vous correspond dans l'ensemble des dispositifs disponibles. »

Dans la salle, le scénariste **Jean-Luc Fromental** rebondit : « Nous sommes face à un trop plein d'écriture par rapport à l'incapacité d'anticipation des chaînes de télévision. Je m'explique : les lecteurs, les commissions, les décideurs, s'acharnent sur le scénario parce que c'est tout ce qu'ils ont entre les mains pour décider ! J'ai vécu des expériences traumatisantes en tant que scénariste. On peut devenir une bête de somme, devoir présenter une story-line, puis un scène à scène, puis un script développé, et pourtant devoir à chaque étape tout justifier. C'est antinomique avec l'ambition artistique. En face on vous répond en citant les séminaires de Robert Mac Kee, la nécessité des plots A et B, d'enjeux, de motivation, de *climax* : c'est très maléfique pour la création. »

**Antoine Lopez**, délégué général du festival de court métrage de Clermont Ferrand présent dans la salle, intervient alors : « J'ai été membre de la commission d'aide au court métrage du CNC, et je vous assure que très vite, je ne lisais plus les notes d'intention des projets ! On sent que c'est le cauchemar des auteurs, ils se sentent obligés d'être intelligents, et bien souvent on ne comprend rien à ce qu'ils écrivent (*rires*). J'aimerais mettre l'accent sur l'importance des niveaux de lecture : prenons l'exemple du projet de Cerise Lopez et Agnès Patron. Elles ont un projet type Kovalyov. Si le lecteur ne connaît pas Igor Kovalyov, qui est un génie de l'animation

russe, il n'a pas les clés. Mais si on sait lui expliquer, il pourra trouver le projet intéressant. Dans la commission du CNC où je siégeais, une bonne moitié des membres ne connaissait rien au cinéma d'animation et le reconnaissait, et c'est le même cas dans les régions. Il faut donc se débrouiller avec cet état de fait. Pour revenir à la place de l'animation dans les festivals généralistes, le producteur Ron Dyens a en partie raison car dans la sélection française du festival de Clermont-Ferrand par exemple, 20 à 30% des films sont de l'animation ce qui est tout à fait appréciable. Pourtant ils sont rarement primés. *L'homme qui plantait des arbres* de Frédéric Back, en sélection internationale en 1988, représente une exception. Et au sein des jurys des festivals, comme dans les commissions du CNC, peu de professionnels de l'animation siègent. Le cinéma d'animation pâtit de son image fortement liée au cinéma pour enfants, mais il est en train de devenir adulte et d'acquérir ses lettres de noblesse. »

### **Les notes d'intention**

« J'estime que la note d'intention est un élément très important d'un dossier, souligne **Pascale Faure**. Quand un réalisateur nous donne son scénario en main-propre et nous explique ce qu'il a voulu faire, c'est souvent très clair. C'est aussi simple que ça une note d'intention. C'est la réponse à ma question : *Qu'est-ce que je dois savoir avant de lire ?* Il n'y a pas plus concret. Et pour cela, un auteur doit aller vers ce pourquoi il est doué : si c'est le dessin il faut le mettre en avant, et le dire dans la note d'intention. Tout n'est pas équivalent dans un dossier. La bande son, surtout en animation, est très importante et bien souvent négligée : il faut des intentions de voix, des idées de musique. Cela manque souvent. »

**Marie-Anne Fontenier** demande alors à **Nicolas Brault**, résident à l'Abbaye, de donner l'exemple de son dossier de candidature dans lequel le son était très présent.

« Le film que j'entreprends à Fontevraud parle de l'emprisonnement dans son propre corps, raconte **Nicolas Brault**. Il s'agit de perceptions visuelles et sonores qui viennent de mon expérience personnelle et que je veux faire partager. Pour ce projet qui s'appelle *Corps étrangers* je souhaite utiliser les sons humains, les percussions corporelles, créer des paysages sonores. Et c'est cette démarche que j'ai tenté de faire passer dans mon dossier. » Le réalisateur **Pierre-Luc Granjon** complète ensuite : « Je faisais partie de la commission qui a étudié le projet de Nicolas Brault pour Fontevraud, et c'est vraiment sa note d'intention qui nous l'a fait comprendre. Face à des dossiers sans scénario, elle est vraiment très importante. Pour ma part, quand j'écris une note d'intention, j'essaie surtout d'être simple, de ne pas intellectualiser, de formaliser ce que je dirais à l'oral. »

**Arnaud Demuynck**, scénariste, réalisateur et producteur (aux Films du Nord) témoigne de sa propre expérience de producteur : « Les auteurs-réalisateurs sont parfois les moins bons avocats de leurs propres projets ! Je parle beaucoup avec les réalisateurs avec qui je travaille, comme Pierre Mousquet et Jérôme Cauwe. C'est une torture de leur faire dire pourquoi ils veulent faire leur film ! Je suis un passeur. L'aide au programme du CNC est selon moi importante pour cette même raison : lorsque le producteur en fait la demande, c'est un peu comme sa note d'intention. Mais le CNC fait confiance au producteur sur la base de ce qu'il a fait auparavant. Pour prendre l'exemple d'un film que j'ai produit, *La femme papillon*, la réalisatrice Virginie Bourdin n'a pu me dire qu'après avoir réalisé son film pourquoi elle l'avait fait ! »

**Jean-Jacques Lonni** réalisateur graphiste dans le public résume alors son point de vue : « Je dirai qu'une note d'intention est plus cohérente quand elle a été vraiment écrite par l'auteur du film. Simplement certaines personnes sont plus douées que d'autres à cet exercice. »

« En tant que producteur, réagit **Ron Dyens**, je peux témoigner du fait que la rencontre avec le réalisateur est primordiale, elle permet de comprendre beaucoup plus de choses. La dimension individuelle et humaine est importante. »

**Marie-Anne Fontenier** rappelle que certains films très expérimentaux peuvent être très intéressants. « Certains projets qui ne sont pas clairs au niveau de l'écriture ou du visuel peuvent pourtant réussir à nous convaincre, ne serait-ce que parce qu'ils prennent des risques. Mais comment accompagner alors ce type de film ? Dans une école on peut prendre des risques mais comment ça se passe dans une commission ? »

**Eric Réginaud** rappelle les modalités de demande de soutien à Ciclic : « La région Centre demande beaucoup d'éléments pour constituer un dossier, mais ce n'est qu'une liste indicative. Personnellement je conseille simplement aux auteurs que leur projet soit cohérent et fidèle au film qu'ils souhaitent faire et à leur personnalité. Et c'est tout à fait possible sans scénario, ni story-board. Le jury sait se projeter assez loin, faire confiance sur des éléments pas toujours très écrits. Nous avons par exemple soutenu un projet de Georges Sifianos sans scénario, sans story-board, sur une promesse. On peut expérimenter même quand on n'est plus étudiant ! Autre exemple, le dossier de Pierre-Luc Granjon était plus classique avec un story-board et un scénario, et il a été aidé à l'unanimité. La commission peut donc aller d'un extrême à l'autre. »

Dans le public, **Nicolas Nithart**, de N Media, société de communication et d'événementiel, intervient alors : « Selon moi, la première démarche quand on présente un projet, c'est d'y mettre ses tripes. Je suis un ancien publicitaire, et cette expérience m'a appris qu'il faut se donner tous les moyens de toucher la sensibilité de ceux qui vont décider de la faisabilité de votre projet. On peut ajouter à l'écrit de la musique, des photos découpées dans des magazines, des bouts de tissus, faire travailler son imagination pour trouver des éléments qui enrichissent le dossier. »

### **Les commissions de sélection**

Le journaliste **Alexis Hunot**, présent dans le public, remarque : « Quand on présente un projet, on demande aux auteurs d'être clairs, mais est-ce que les commissions sont elles-mêmes assez claires ? Qu'est ce que veulent dire les mots *cohérence* ou *originalité*, que l'on réclame aux auteurs ? »

**Alice Delalande** lui répond sur la situation du CNC. « Nos commissions sont composées de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Au fonds d'aide à l'innovation par exemple, on peut trouver dans la commission à la fois des scénaristes, des auteurs graphiques, des réalisateurs, des producteurs, des diffuseurs, des distributeurs... Cette richesse des parcours se ressent dans les échanges et les débats. C'est une combinaison d'individus qui ont tous un avis de professionnel mais dont le caractère subjectif doit être assumé. On ne peut faire autrement sans remettre en cause le principe même de commission sélective. Le CNC veille cependant à des équilibres au sein des commissions, pour qu'elles rassemblent des personnalités différentes permettant des discussions riches et animées. Les dossiers sont lus très attentivement, souvent âprement et longuement discutés en commission. Chacun est conscient de sa responsabilité. Je ne sais donc pas si les choix des commissions sont clairs, mais ils me semblent être le produit d'une nécessaire subjectivité et d'un professionnalisme nourri dont le but premier est d'accompagner la diversité et de soutenir des projets en devenir qui ont besoin de nous pour exister. »

Le producteur **Ron Dyens** donne l'exemple des modalités de choix du festival de courts métrages de Grenoble : « Au sein du comité de sélection des films, chaque membre a droit à un coup de cœur : c'est une méthode intéressante, car certains films, sélectionnés par la majorité du groupe, côtoient d'autres films très différents, qui n'ont été défendus que par quelques-uns. C'est donc un festival très éclectique, et intéressant pour cette même raison. »

Dans le public, le réalisateur **Jean-Jacques Lonni** se demande si « tous guichets confondus, les professionnels sont vraiment les mieux placés pour

donner leur avis ? On pourrait mélanger des experts et des spectateurs ou lecteurs, simplement des personnes cultivées et éclairées. »

« A la commission de soutien au court métrage siègent des gens très différents, y compris des personnes qui ne sont pas du milieu, des écrivains ou des éditeurs, remarque **Edouard Mauriat**. Mais il faudrait revenir au sens premier de ces commissions : en France, l'essentiel du système de production est basé sur les recettes des films en salles, sur le marché. Chaque producteur reçoit de l'argent en fonction des entrées de ses films et l'investit dans les films suivants. On peut décider de laisser à l'industrie et au marché le volet recherche et développement, c'est à dire les courts métrages et les premiers films, ou choisir, comme on le fait en France, de les soutenir via des commissions et des aides sélectives au CNC. C'est un vrai débat. »

« Je souhaitais rassurer les étudiants et les jeunes présents à cet atelier, renchérit **Valérie Schermann**, productrice à Prima Linea. Ces commissions peuvent leur faire peur, mais elles restent très démocratiques. Un refus peut aussi être un simple manque de chance : il ne faut jamais s'arrêter sur un non, il faut en demander les raisons, en tenir compte, ne pas hésiter à retravailler et à se représenter. Un dossier qui n'a pas plu à une commission plaira à une autre, et un jour vous aurez votre chance. »

Le scénariste **Jean-Luc Fromental**, qui a été membre de plusieurs commissions au CNC, au fonds d'aide à l'innovation et au court métrage, intervient à son tour : « Dans ces commissions, il y a beaucoup plus de consensus que de dissensions. Les bons projets sont identifiés par les professionnels sans déchirements énormes et en toute bonne foi ! »

« Je peux vous donner un exemple concernant Fontevraud, signale **Xavier Kawa-Topor**, directeur de l'Abbaye, qui va dans le sens de l'intervention de Valérie Schermann : il y a quelques années la commission a retenu six projets de courts métrages d'auteurs pour la résidence. Le projet arrivé en septième position – et qui donc n'a pas franchi la barre de la sélection - a reçu la Palme d'or du court-métrage à Cannes. Cela témoigne que le verdict d'une commission exprime un point de vue collectif à un instant T qui ne préjuge pas de l'avenir d'un film. J'aimerais ajouter que pour nous, à l'Abbaye, la dimension de recherche des projets qui nous sont présentés est très importante. Nous sommes attentifs à ce qu'il existe un champ d'exploration possible pour l'auteur : nous recevons quelqu'un qui va travailler un mois ici à partir d'une envie, d'une intention. A travers les réalisateurs qui sont accueillis ici en résidence, on observe que la question de l'écriture telle qu'elle se joue est à chaque fois différente. Il existe autant de façons d'écrire l'animation que de réalisateurs : le scénario, les

recherches graphiques, les essais d'animation, les modalités sont originales et nouvelles à chaque fois. A l'Abbaye nous essayons de donner aux réalisateurs les moyens d'approfondir cette recherche. »

La modératrice du débat, **Marie-Anne Fontenier**, ajoute : « Je fais -et j'ai fait- partie moi aussi de différentes commissions : celui qui *invite* est toujours attentif à ce qu'il y ait une véritable complémentarité des membres. C'est le cas dans la région Centre, mais aussi à Fontevraud. Ensuite, se crée une alchimie humaine en toute honnêteté. Les dialogues s'instaurent pendant les commissions, tout est discuté : c'est humain, ce qui implique donc forcément des déceptions. Mais je souhaiterais que l'on parle maintenant des longs métrages. Est-ce que Pierre-Luc Granjon, qui a un projet de long métrage, pourrait témoigner de ce parcours ? »

### **Les longs métrages**

« Mon envie première a été de développer une histoire plus longue, car j'ai toujours souhaité aller plus loin dans la narration raconte **Pierre-Luc Granjon**. Se lancer dans un long métrage peut devenir enivrant dans les deux sens du terme, positif ou négatif. J'ai d'abord fait une demande d'aide à la réécriture avec un scénario complet avec dialogues, tout en mettant en avant dans ma note d'intention tout ce que je souhaitais retravailler. Je m'étais penché sur tous les défauts du film. J'ai donc reçu un avis favorable pour passer en commission plénière et les retours des membres soulignaient que ma connaissance de tous les défauts de mon film était un point positif. C'était bien la première fois que je devais dire autant de mal de mon film ! (*rires*) »

« Nous venons de recevoir l'avance sur recettes pour un long métrage d'animation, annonce le producteur **Ron Dyens** (Sacrebleu). Nous avons été refusés une première fois, à la plénière et nous sommes revenus une seconde fois. Si l'avance sur recettes n'est pas adaptée pour l'animation c'est que c'est un genre cher : un premier film qui reçoit l'avance sur recettes (au premier collègue) a un budget de 1 ou 2 millions d'euros, alors qu'un long métrage d'animation coûte 4 ou 5 millions. Je crois que le devis moyen d'un film d'animation est à 8 millions d'euros sur ces dix dernières années. C'est donc un paradoxe. Un producteur a besoin de beaucoup de partenaires, et pour cela il doit répondre à nombre de demandes différentes, tout en restant intègre et en préservant le film. L'avance sur recettes encourage les écritures originales et est donc parfois éloignée des besoins financiers de ce genre de production. Cependant, il existe d'autres aides pour l'animation, des passerelles destinées uniquement aux sociétés déjà installées qui produisent des séries télévisées d'animation et peuvent dorénavant investir de l'argent de leur Cosip dans leur projet de long

métrage d'animation. Passer du court au long, pour un réalisateur comme pour une société, est véritablement une étape difficile. »

La réalisatrice **Florence Mialhe**, présente dans le public, prend à son tour la parole : « Nous avons reçu une promesse d'avance sur recettes il y a deux ans pour mon long métrage. Mais elle va nous être retirée en novembre parce que nous n'avons pas réuni les financements suffisants pour que le film se réalise. C'est exactement ce que décrit Ron Dyens : nous avons reçu l'avance sur recettes pour un projet avec une écriture novatrice, pour un film qui n'est pas destiné classiquement à un public pour enfants, mais les chaînes ne choisissent pas sur les mêmes critères. Nous sommes maintenant assis entre deux chaises. On peut monter un film en prises de vue réelles à 1,5 millions d'euros, mais pas un film d'animation. »

« Vous avez raison, souligne **Edouard Mauriat** : l'avance sur recettes peut être la première pierre d'un édifice, mais en aucun cas être la seule. L'avance est une promesse du CNC, et ensuite c'est au producteur de réunir le financement. Les règles sont devenues de plus en plus dures dans un contexte d'encadrement européen, il y a maintenant un seuil d'argent public à ne pas dépasser. Pour revenir à d'autres chiffres que j'ai apportés ici, j'ai aussi remarqué que les films d'animation qui ont eu l'avance sur recettes ont en majorité également été préachetés par Canal+ alors que la proportion est seulement de la moitié sur les films classiques. Il faut préciser qu'il est difficile aussi pour un réalisateur et son producteur de monter un premier film en live. La situation est compliquée pour beaucoup de monde.»

L'auteur **Ilan N'guyen** souhaite réagir à son tour sur ce qui vient d'être évoqué : « Il suffit de regarder la production télévisée de séries d'animation pour comprendre que tout ne fonctionne pas de façon idéale : les enjeux sont tout à fait différents de ceux du cinéma, et les problèmes aussi. Cette différence est suffisamment considérable pour qu'on en parle même si c'est un peu hors sujet aujourd'hui. Le cercle vertueux des aides pour le court ou le long d'animation fonctionne très différemment du côté des œuvres de télévision. On peut se demander comment sont évalués dans les commissions ces projets pour les séries télévisées : car j'estime qu'il existe un décalage très important entre les intentions, le dossier, et le résultat final à l'écran. »

« Entre les deux, il y a les chaînes de télévision, remarque **Alice Delalande** du CNC, même s'il ne s'agit pas de les pointer comme seules responsables du décalage que vous évoquez. Sachez en tous cas que ce sont des commissions différentes de celles du fonds innovation (qui est quant à lui centré sur le développement avant mise en production) qui accompagnent

les projets vers le marché via des aides à la production automatiques et sélectives. La commission sélective investit en complément d'une chaîne qui s'est déjà engagée sur le projet : il n'appartient donc pas au CNC de juger de la pertinence de la politique éditoriale de cette chaîne mais de veiller à l'équilibre de financement de l'œuvre. Il ne faut pas oublier que le CNC est un régulateur qui réinjecte dans le secteur via de multiples dispositifs l'argent perçu par le produit de différentes taxes sur ce même secteur. Mais le CNC n'est pas un diffuseur : il n'a donc pas de ligne éditoriale et pas de légitimité à intervenir directement sur le contenu des œuvres qu'il soutient au stade de l'aide à la production, comme vous semblez le penser. »

**Thomas Champion**, l'étudiant de l'Emca, revient sur la question du scénario : « Au festival de Clermont Ferrand l'animation est très présente et de très bonne qualité. Mais les scénarios restent moins intéressants que dans la prise de vue réelle, peut-être parce que les échanges y sont plus importants entre le scénariste et le réalisateur. Dans l'animation, l'artiste est souvent enfermé dans son propre univers. On nous encourage en tant qu'étudiants à être originaux c'est vrai. Pourtant, j'ai eu la chance de voir les recherches des premières images du *Jour des corneilles* il y a longtemps : si on les compare à ce que donne le film aujourd'hui, c'est décourageant. Il a perdu tout son sens. En tant qu'étudiants ça nous décourage sur le processus de production. »

La productrice **Valérie Schermann** prend à nouveau la parole, « je souhaiterais conclure sur des choses positives : la France est le pays où il existe le plus d'aides pour le cinéma d'animation, heureusement que le CNC et les régions sont là. Nous avons des festivals comme Annecy qui font beaucoup pour nos films. Nous avons beaucoup de chance. »

**Alice Delalande** rajoute pour les étudiants qu'ils ne doivent pas hésiter à venir se faire conseiller au CNC, qui les accueille en amont s'ils anticipent suffisamment la date de dépôt de leur dossier. « Nous pouvons vous donner un premier regard sur votre dossier. N'hésitez pas à faire cette première démarche, le CNC est une maison accueillante ! »